

PROCHAINS EVENEMENTS :

Première manche du championnat FBCS à Barbençon le 19 mai.

INFORMATIONS :

Pour participer au championnat d'Europe, la licence FBCS est obligatoire.

Pour l'obtenir, payer 45 euros (prix unique) sur le compte FBCS BE23 0689 3641 5391 avec une communication reprenant nom, prénom du pilote et la catégorie.

Il faut ensuite remplir un formulaire sur le site de la FISD.

Attention, voir réglementation générale et challenge.

Pour participer à une course FBCS, la licence FBCS et le contrôle technique FBCS ne sont pas obligatoire.

Les personnes non licenciées ou/et pas en ordre de contrôle technique FBCS ne seront pas couvert. C'est la licence qui assure le participant et le contrôle technique qui valide la bonne ou mauvaise forme de la caisse.

Par contre, pour participer au challenge de la FBCS, il faudra être en ordre de licence et de contrôle technique FBCS (exactement les mêmes points et mesures que la FISD).

Le papier délivré lors du contrôle technique du 14 avril à Winamplanche devra être présenté (ou photo claire du papier sur GSM) lors de chaque inscription à une course.

Si un pilote ne désire pas ou ne sais pas venir le 14 avril au contrôle, s'il veut être classé au challenge, il devra être en ordre de licence et lors de sa première participation à une épreuve FBCS et ce avant l'inscription, il devra satisfaire à un contrôle technique sur place avec délivrance de ce papier de suivi.

Evidemment avec le risque de non-conformité et d'être refusé au départ de l'épreuve. Ce contrôle se fera à l'emplacement de la balance.

En cas de réparation, modification ou autre sur sa caisse, un pilote peut demander que sa caisse soit recontrôlée à une course pour le notifier sur son papier de suivi.

Pour participer au championnat d'Europe 2025, il faut être classé à au moins trois épreuves FBCS.

Attention que pour être classé, il faut être licencié FBCS et avoir passer sa caisse au contrôle technique FBCS pour avoir le papier de suivi.